

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 30 JUIN 2020 à 18h00 au Foyer Municipal

Présents : MARCOUX-LESTIEUX Patricia, COURTIOUX Vincent, DEVERRIERE Cécile, ROCHETTE Pierre, BARDU Jean-Claude, BARDU Laura, BRACHET Xavier, LABARDE Aurore, LASNIER Fabienne, FAISANT Patrick, FROMENTIN Gwenaëlle, NIVARD Lionel, CONTE Jean-Louis, FREDAIGUE-POUPON Martine

Absente représentée : BARLOT Elisabeth

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Date de convocation : 25 juin 2020

Secrétaire de séance : Cécile DEVERRIERE

ORDRE DU JOUR

- Demande de subvention CTD
- Approbation des comptes de gestion 2019
- Approbation des comptes administratifs 2019
- Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2019 – budget principal
- Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2019 – budget assainissement
- Durée d'amortissement des immobilisations du budget assainissement
- Service public d'assainissement – surtaxe communale
- Vote des 2 taxes directes locales – année 2020
- Budget principal 2020
- Budget assainissement 2020
- Délégation du conseil municipal au Maire : recrutement d'agents remplaçants, occasionnels ou saisonniers
- Assainissement du village de Sissac
- Divers

Mme BARLOT Elisabeth a donné pouvoir à Mme FREDAIGUE POUPON Martine.

Mme LASNIER Fabienne devant partir en cours de séance, donne pouvoir à Mme DEVERRIERE Cécile pour tous les votes au cours desquels elle ne sera plus présente.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 9 juin 2020

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il a été décidé au cours des réunions du comité Communication, que les procès-verbaux seront rédigés en tenant compte du fond et pas nécessairement de la forme. Il sera donc répondu aux questions posées, sans mentionner spécifiquement le nom de tous les intervenants.

Mme Le Maire rappelle également que, sur le procès-verbal du 9 juin 2020, les montants des indemnités des élus sont votés en pourcentage de la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique et non en euros. En effet, chaque variation de l'indice entraîne une variation des montants en euros, le conseil municipal serait alors contraint de procéder à une nouvelle délibération à chaque évolution de l'indice.

Mme Le Maire précise également que les comptes de gestion établi par le receveur seront consultables et à disposition du public en mairie, aux heures d'ouverture.

Le Procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2020 est approuvé avec 12 votes pour et 3 abstentions

Demande de subvention CTD

Actuellement, des problèmes d'écoulement d'eaux pluviales se sont avérés lors d'épisodes orageux ou de temps pluvieux.

En effet, les canalisations étant bouchées au ¾ au niveau du saule pleureur devant la mairie, les eaux stagnent sur la voirie ce qui entraîne une gêne pour la circulation des véhicules.

De plus, un réseau unitaire passe sur des terrains privés pour rejoindre la station d'épuration du bourg.

Afin de remédier à ces dysfonctionnements, il a donc été prévu dans le projet de travaux :

- d'abandonner le réseau passant sur les terrains privés,
- refaire un nouveau réseau séparatif rue de la Colline (les eaux usées seraient dirigées vers la station d'épuration derrière le Foyer-Club et les eaux pluviales seraient évacuées directement vers le ruisseau se jetant dans le Vincou, ce qui permettrait d'éviter une surcharge hydraulique au niveau de la station)

Les travaux sont estimés à 149 407,50 euros HT et les honoraires à 10 458,53 euros HT.

Ce qui porte le projet à un montant total de 159 866,03 euros HT, soit 191 839,23 euros TTC.

Une subvention peut être sollicitée au titre des CTD (Contrats Territoriaux Départementaux) auprès du Conseil Départemental ainsi qu'auprès de l'Agence de l'eau.

Vote à l'unanimité pour effectuer cette demande de subvention

Approbation des comptes de gestion du receveur

Mme le Maire présente les comptes administratifs 2019 et les soumet au débat. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émises et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Mme le Maire propose de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur n'appellent ni observation, ni réserve de notre part.

Vote à l'unanimité pour l'approbation des comptes de gestion

Approbation des comptes administratifs 2019

D'après le Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire en exercice et celui ayant exercé cette fonction et exécuté le budget examiné, doivent se retirer au moment du vote du compte administratif, sous peine de nullité de la délibération d'approbation.

Il convient donc au conseil municipal d'élire un président. M. COURTIOUX Vincent est nommé président en remplacement de Mme le Maire pour procéder au vote.

Pour ce point spécifique de l'ordre du jour, le nombre de conseillers votants sera donc de 12 (Mme MARCOUX LESTIEUX, Mme FREDAGUE POUPON et Mme BARLOT ayant donné pouvoir à Mme FREDAGUE POUPON ne peuvent participer au vote).

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. COURTIOUX Vincent arrête ainsi les comptes :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultat définitif : 529 384.46 €

COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT

Résultat définitif : 126 698.27 €

Le compte administratif 2019 est approuvé à 1 vote pour et 11 abstentions.

Le compte assainissement 2019 est approuvé à 1 vote pour et 11 abstentions.

Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2019 – budget principal
--

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (2018) :	347 245.23 €
Excédent d'investissement antérieur reporté (2018) :	182 159.58 €
<u>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2019</u>	
Solde d'exécution de l'exercice :	78 056.05 €
Solde d'exécution cumulé :	260 215.63 €

Reste à réaliser au 31.12.2019

Dépenses d'investissement :	275 077.00 €
-----------------------------------	--------------

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2019

Rappel du solde d'exécution cumulé :	260 215.63 €
Rappel du solde des restes à réaliser :	275 077.00 €
Besoin de financement total :	275 077.00 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	197 000.60 €
Résultat antérieur (excédent reporté 2018) :	347 245.23 €
TOTAL A AFFECTER	544 245.83 €

Mme le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1-Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	275 077.00 €
2-Affectation complémentaire en réserve (c/1068 du budget 2020)	137 284.00 €
3-Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget 2020 (c/002).....	131 884.83 €
TOTAL	544 245.83 €

Vote à l'unanimité pour l'affectation de la section d'exploitation du budget principal

Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif 2019 – budget assainissement

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (2018) :	1 589.88 €
Déficit d'investissement antérieur reporté (2018) :	-17 808.33 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2019

Solde d'exécution de l'exercice :	110 866.21 €
Solde d'exécution cumulé :	93 057.88 €

Reste à réaliser au 31.12.2019

Dépenses et recettes d'investissement :	0.00 €
---	--------

Par conséquent, pas de besoin de financement pour la section investissement

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	32 050.51 €
Résultat antérieur (excédent reporté 2018) :	1 589.88 €
TOTAL A AFFECTER	33 640.39 €

Mme le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1-Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0.00 €
2-Affectation complémentaire en réserve (c/1068 du budget 2020	20 183.39 €
3-Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget 2020 (c/002).....	13 457.00 €

TOTAL33 640.39 €

Vote à l'unanimité pour l'affectation de la section d'exploitation du budget assainissement

Durée d'amortissement des immobilisations du budget assainissement

En M49 (comptes comptables), le budget assainissement supporte les amortissements des immobilisations. Les durées, jusqu'à présent, étaient de 60 ans. Cependant, il y a lieu de distinguer les petits travaux d'investissement des gros travaux.

Mme le Maire propose donc d'amortir :

- Sur 10 ans les travaux d'un montant inférieur à 10 000€HT
- Sur 30 ans les travaux d'un montant supérieur à 10 000€HT

Vote à l'unanimité pour les nouvelles durées d'amortissement

Service public d'assainissement – surtaxe communale 2020

Cette taxe abonde le budget assainissement.

Mme le Maire propose de maintenir les montants appliqués en 2019 pour l'année 2020, à savoir :

- Partie fixe : 55.00 € par compteur
- Partie variable : 1.69 €/m³ d'eau consommée

Vote à l'unanimité pour le maintien des montants de la surtaxe communale d'assainissement

Vote des 2 taxes directes locales – année 2020

Cette année il n'y a lieu de voter que les taux des taxes foncières bâti et taxe foncière non bâti. Pour la taxe d'habitation, elle nous sera versée par l'Etat, suite à la suppression progressive de celle-ci. Nous percevrons le produit de cette TH sur la base d'un taux constant, celui de 2019, taux fixé par la loi de finance pour 2020.

Mme le Maire propose de maintenir les taux des taxes foncières de 2019 pour l'année 2020, à savoir :

- Taxe foncière bâti :15.97% (soit un produit de 146 157 € sur la base 2019)
- Taxe foncière non bâti :55.88% (soit un produit de 51 186 € sur la base 2019)

Pour information, le produit de la taxe d'habitation (le taux retenu par l'Etat est de 11.97%) s'élève à 158 722€.

Vote à l'unanimité pour le maintien des taux des taxes directes locales

Budget principal 2020

Mme le Maire présente au conseil le budget primitif communal 2020 et propose de le voter par section (fonctionnement et investissement).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
-----------------------------------	--

Libellé	Budget 2020 prévision vote
Charges à caractère général	496 392 €
Charges de personnel, frais assimilés	334 700 €
Atténuations de produits	7 000 €
Autres charges de gestion courante	92 040 €
Charges financières	4 000 €
Charges exceptionnelles	5 500 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	950 632 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
-----------------------------------	--

Libellé	Budget 2020 prévision vote
Atténuations de charges	3 000 €
Produits de services, domaine et vente div.	20 800 €
Impôts et taxes	384 750 €
Dotations et participations	375 048 €
Autres produits de gestion courante	35 150 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	818 748 €
Résultat reporté	131 884 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT CUMULEES	950 632 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Libellé	Budget 2020 prévision vote
Subvention d'équipement versé	200 €
Immobilisations corporelles	245 000 €
Immobilisations en cours	200 000 €
Emprunts et dettes assimilées	44 500 €
Reste à réaliser	275 077 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISST	764 777 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Libellé	Budget 2020 prévision vote
Subventions d'investissement	49 130 €
Dotations, fonds divers et réserves	444 432 €
Opération d'ordre entre section	11 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	504 562 €
Résultat reporté	260 215 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISST CUMULEES	764 777 €

Le budget, présenté en équilibre sur chacune des sections de fonctionnement et d'investissement, est de :

- Section de fonctionnement : 950 632 €
- Section d'investissement : 764 777 €

Le budget principal de fonctionnement 2020 est approuvé à 12 votes pour et 3 abstentions.

Le budget principal d'investissement 2020 est approuvé à 12 votes pour et 3 abstentions.

Budget assainissement 2020

Mme le Maire présente au conseil le budget primitif communal assainissement 2020 et propose de le voter par section (exploitation et investissement).

DEPENSES D'EXPLOITATION	
Libellé	Budget 2020 prévision vote
Charges à caractère général	42 200 €
Charges de personnel, frais assimilés	7 000 €
Atténuations de produits	1 000 €
Charges financières	3 000 €
Opération ordre transfert entre section	26 128 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	79 328 €

RECETTES D'EXPLOITATION	
Libellé	Budget 2020 prévision vote
Vente de produits fabriqués, prestation	54 000 €
Opération ordre transfert entre section	11 871 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	65 871 €
Résultat reporté	13 457 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOIT. CUMULEES	79 328 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Libellé	Budget 2020 prévision vote
Immobilisations en cours	132 269 €
Emprunts et dettes assimilées	20 000 €
Opération ordre transfert entre section	11 871 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	164 140 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Libellé	Budget 2020 prévision vote
Subventions d'investissement	14 000 €
Dotations, fonds divers et réserves	10 772 €
Réserves	20 183 €
Opération ordre transfert entre section	26 128 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	71 083 €
Résultat reporté	93 057 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISS. CUMULEES	164 140 €

Le budget, présenté en équilibre sur chacune des sections de fonctionnement et d'investissement, est de :

- Section d'exploitation : 79 328 €
- Section d'investissement : 164 140 €

Le budget assainissement d'exploitation 2020 est approuvé à 12 votes pour et 3 abstentions.

Le budget assainissement d'investissement 2020 est approuvé à 12 votes pour et 3 abstentions.

Délégation du conseil municipal au maire : recrutement d'agents occasionnels ou saisonnier

Les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement de fonctionnaires territoriaux indisponibles (maladie) ou de recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier (accroissement temporaire d'activité). Dans un souci de simplification administrative et afin de lui permettre de recruter rapidement si besoin et dans l'urgence, sans avoir à réunir le conseil municipal, Mme le Maire demande de l'autoriser à recruter dans les cas suivants :

- Cas des remplacements
- Autoriser Mme le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles.
- Cas des agents occasionnels ou saisonniers
- Autoriser Mme le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier, dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Vote à l'unanimité pour la délégation de recrutement d'agents occasionnels ou saisonniers

Assainissement du village de Sissac

Suite à une demande d'un propriétaire, des travaux de raccordement à la station d'épuration sont à prévoir. A ce jour, le cabinet d'études n'ayant pas encore fourni l'avant-projet sommaire demandé, Mme le Maire propose de reporter ce point à une prochaine séance de conseil municipal.

Divers

1) Défibrillateurs

Depuis le 01/01/2020, les salles polyvalentes doivent disposer d'un défibrillateur. Des contacts ont déjà été pris avec une société spécialisée dans la vente de ce type de matériel.

Plusieurs propositions sont envisagées : défibrillateur automatique ou semi-automatique, acheté ou loué.

Une décision sera prise dans les plus brefs délais.

2) Site Internet de la commune

Le comité communication envisage la mise en place d'un site internet plus performant. Le Réseau des communes est spécialement conçu pour les collectivités et répond au mieux aux besoins des élus et des citoyens.

Ce site deviendrait le cœur de la communication communale, il est pensé et construit en partenariat avec le gestionnaire du site actuel, qui a accepté de poursuivre son rôle avec ce nouveau support.

3) Réfection des routes départementales

Le département a prévu la réfection des routes départementales qui traversent notre commune.

Ces travaux se feront en 2 tranches :

Juillet 2020 les routes départementales hors agglomération et, dans un deuxième temps, les routes départementales à l'intérieur de l'agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30